

ENQUÊTE AUPRÈS DES CLUBS AFGOLF :

ÉTAT DES TERRAINS EN WALLONIE & À BRUXELLES

SITUATION APRÈS 1 AN D'INTERDICTION DES PRODUITS PHYTOS

Chères Présidentes,
Chers Présidents,

Chers Greenkeepers,

Le décret Wallon interdisant l'application des produits phytos sur nos terrains de sport est entré en vigueur le 1^{er} juin 2018.

Dans le but d'avoir un relevé exhaustif et une vision claire de la situation, nous vous avons soumis une enquête en décembre 2018 afin d'évaluer la situation 6 mois après l'interdiction.

Afin de tenir nos dossiers à jour et tel qu'annoncé lors de la réunion « Green Label » du 18 juin, nous souhaitons effectuer une deuxième enquête, **évaluant la situation 1 an après l'interdiction des produits phytos.**

Vous trouverez ci-dessous l'enquête mise à jour, ainsi que des nouvelles questions permettant d'établir un bilan écologique et carbone.

Les résultats nous aideront à faire prendre conscience au monde politique des enjeux et conséquences de cette interdiction et **la nécessité d'effectuer et de financer de la recherche pour trouver des solutions alternatives.**

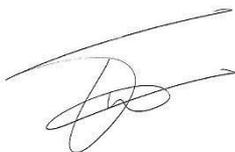
Une participation de chaque club au sondage est dès lors primordiale afin de donner des chiffres représentatifs de la Wallonie.

Pouvez-vous **remplir le questionnaire** ci-dessous avec votre greenkeeper pour le **15 août au plus tard** via le formulaire en ligne : <https://afgolf.typeform.com/to/N2r82V> ?

Vos données seront traitées et communiquées de manière strictement confidentielle.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration,
Bien à vous,

L'AFGOLF et la GABW (Greenkeeper Association Belgium Wallonne)



Marc Thiebaut
Président Francophone GAB



Philippe Delhaye
Président AFGOLF

ENQUÊTE AUPRÈS DES CLUBS AFGOLF :

ÉTAT DES TERRAINS EN WALLONIE & À BRUXELLES

SITUATION APRÈS 1 AN D'INTERDICTION DES PRODUITS PHYTOS

Enquête dans le cadre du projet de recherche « Green Care » de l'AFGOLF.

Questionnaire strictement confidentiel – à compléter pour le 15 août 2019 via

<https://afgolf.typeform.com/to/N2r82V>

1. Quelle était la surface de votre terrain touchée par la maladie au début de la saison (avril) sur vos :

Greens : %

Départs : %

Fairways : %

2. A quelle date, après l'hiver, avez-vous récupéré vos greens à 100% ?

Si vous n'avez pas encore récupéré la totalité de vos greens, merci d'indiquer la date estimée.

Date :

3. Quelles sont les maladies estivales que vous rencontrez et quelle est la surface touchée ? Avez-vous trouvé des solutions agronomiques pour traiter ces maladies ?

Greens :

Départs :

Fairways :

4. Si vous aviez pu utiliser une aide phyto dans un cadre de lutte intégrée, quels types de produits et combien de traitements auriez-vous dû utiliser durant cette année ?

A : Biocides : Produits :

Nombre de pulvérisations :

B : Fongicides : Produits :

Nombre de pulvérisations :

5. Quel est le pourcentage de frais supplémentaires en main d'œuvre et matériaux engendrés par cette interdiction depuis 1 an ?

Greens : %

Départs : %

Fairways : %

6. A combien évaluez-vous la perte engendrée depuis 1 an ?

En % de votre chiffre d'affaire :

En euros :

7. Combien d'arbres avez-vous coupés pour améliorer la ventilation ou l'ensoleillement de vos greens ?

Depuis 1 an :

Estimation pour l'hiver 2019-2020 :

8. A combien évaluez-vous l'utilisation supplémentaire de machine dû à l'application de cette législation (sur 1 an) ?

Heures supplémentaires :

Consommation supplémentaire de carburant (litres) :

9. Avez-vous d'autres commentaires à partager sur le sujet ?

.....
.....
.....

Si vous avez des zones endommagées sur vos terrains, merci de nous envoyer une ou plusieurs photos à info@afgolf.be.

Nom du club :

Président :

Greenkeeper :

Signature :

Signature :